

De : [Accès à l'information - Laurentides](#)
A :
Objet : Demande d'accès 200779205
Date : 13 décembre 2021 15:22:00
Pièces jointes : [7430-15-01-01759-00.pdf](#)
[Avis de recours.pdf](#)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 24 novembre dernier, concernant le lot 3 074 009 à Saint-Colomban.

Vous trouverez ci-joint le document demandé. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection du 27 juillet 2004, 8 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : dr15acc@environnement.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Cordialement,

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur l'accès aux documents
Direction régionale de l'analyse et
de l'expertise des Laurentides
260, rue Sicard, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4
www.environnement.gouv.qc.ca

RAPPORT D'INSPECTION

Date du Rapport 4 août 2004

N/RÉFÉRENCE: 7430-15-01-01759-00

IDENTIFICATION

DATE DE L'INSPECTION: 27 juillet 2004

INSPECTEUR: Rhéal Boucher
ACCOMPAGNÉ DE:

MUNICIPALITÉ: Saint-Colomban

DESCRIPTION DE LA DEMANDE : Recueillir informations supplémentaires sur els cours d'eau

ADRESSE POSTALE : Projet Durbo
DU PROPRIÉTAIRE :
TÉLÉPHONE :

ADRESSE POSTALE :
DU MANDATAIRE :
TÉLÉPHONE :

PLAIGNANT(E):
ADRESSE:
TÉLÉPHONE :

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S): Monsieur Beauchamps

PHOTOS: oui

BUT DE L'INSPECTION : Recueillir informations supplémentaires sur els cours d'eau.

RÉDIGÉ PAR :

Nom de l'inspecteur:  Rhéal Boucher

Date 4 août 2004

VÉRIFIÉ PAR :

Jacques Hallé

Date

DESCRIPTION DE L'INSPECTION FAITS CONSTATÉS

J'ai réalisé l'inspection en compagnie du promoteur M. Beauchamps. J'ai inspecté les différents points du projet pour vérifier la présence de cours d'eau. J'ai localisé 5 cours d'eau que j'ai identifiés sur les cartes aux points 1, 3, 4, 7 et 8.

Dans a phase 1 au point 4 il y a une résidence en construction et il y a eu remblayage sur la rive et le littoral du ruisseau à cet endroit.

Il y avait 3 fossés identifiés dans la phase 1 qui ne sont plus existants.

Dans la phase 1 Au point 5, un fossé de drainage a été aménagé. Celui-ci se dirige vers al rivière. Il y a beaucoup de sédiments entraînés dans ce fossés en provenance du chemin car les fossés de ne sont pas stabilisés à cet endroit.

Je me suis rendu à l'entrée de la phase 3 sur le chemin Saint-Nicolas. Il s'agit d'un petit chemin de terre non aménagé. Il y a un ruisseau à cet endroit qui prend sa source dans le fossé du chemin St-Nicolas au point 9 et qui se dirige vers la rivière en traversant le sentier de terre au point 8.

À l'autre bout du projet il y a un autre ruisseau au point no 7.

Tout le secteur de la phase 3 est encore à l'état naturel. Il n'y a pas de milieu humide significatif dans ce secteur. Près du point 7 il y avait un ancien pont qui traversait la rivière mais celui-ci a été démoli.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION COMMENTAIRES RECUEILLIS

CONCLUSION

RECOMMANDATIONS

Transmettre copie sur Rapport à Monique Robillard.

Photo#
1. Vu du ruisseau au
point 1



Photo#
2. Vu du ruisseau au
point 3



Photo#
3. vu du ruisseau au
point 4



Photo#
4. Remblayage de la
rive et du littoral au
point 4



Photo#
5.
Vu du chemin au
point 5. Fossés non
stabilisés.



Photo#
6.
Fossé de drainage
aménagé au point 5.
Beaucoup de
sédiments dans ce
fossé qui se dirige
vers la rivière.



Photo#

7.

il commence à y
avoir accumulation
de matériaux secs
sur les terrains au
point 5.



Photo#

8.

Vu cours d'eau au
point no 9.



Photo#

9.

Vu cours d'eau au
point no 8



Photo#
10.
Vu cours d'eau au
point no 7



Cartes



